A.1

SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/g.2
AGW 16/12/2020

A31 1100	A51 1100	C39 900	C43 70 900	C43 90 900	C46 900		
*2	*2 min.	4 (4)	4 min.	4 min.	2		
D1d 900	F47 600 x 900	F79 1500 m 2100 x 2500	F79 1000 m 2100 x 2500	F79 250 m 2100 x 2500	Add. 300 m 1100 x 300	Add. 1100 x 300	RADAR 1200x1800
*3 min.	2	2	2	2	2	*2 min.	2 (8)
"FILES" 1100 x 900	Annexe 3- Type I AGW 16/12/2020	Annexe 3- Type I AGW 16/12/2020	Annexe 3- Type II AGW 16/12/2020	Annexe 2- Type I AGW 16/12/2020	Annexe 2- Type IIc AGW 16/12/2020	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
*2 min.	2 min	2	1	(5)		1	(7)

Remarques:

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées.
   Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant
   correction des indications additionnelles.

2. Les signaux sont répétés à gauche.

3. Les signaux F79 sont de dimensions 2100 x 2500.
   Si l'espace disponible ne permet pas le placement des signaux 2100 x 2500,
   il sera fait usage de signaux "type réduit" 1100 x 1300.

4. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche.

5. Dans la zone de guidage, le balisage est réalisé au moyen de balises de Type Ib.2.

6. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h est placé à 150 m.

7. Une zone tampon de 100 m. min. est prévue en amont du chantier.
   Cette zone tampon est interdite au personnel et au dépôt de matériel ou de matériaux.

8. Le panneau radar est installé dans la signalisation d'approche
   seulement si le radar est effectivement présent sur chantier.

* Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/g.2
AGW 16/12/2020

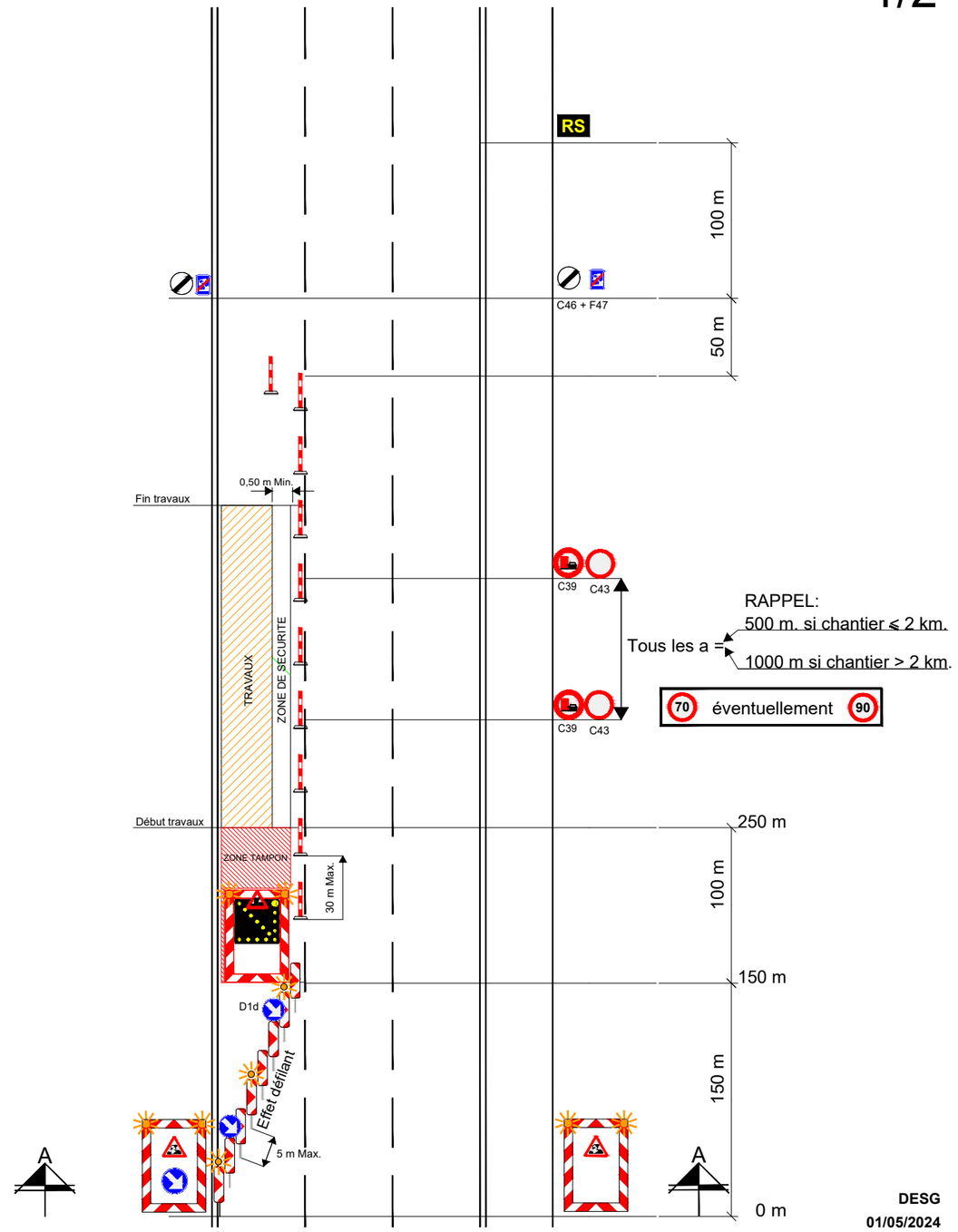

DESG
01/05/2024

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation
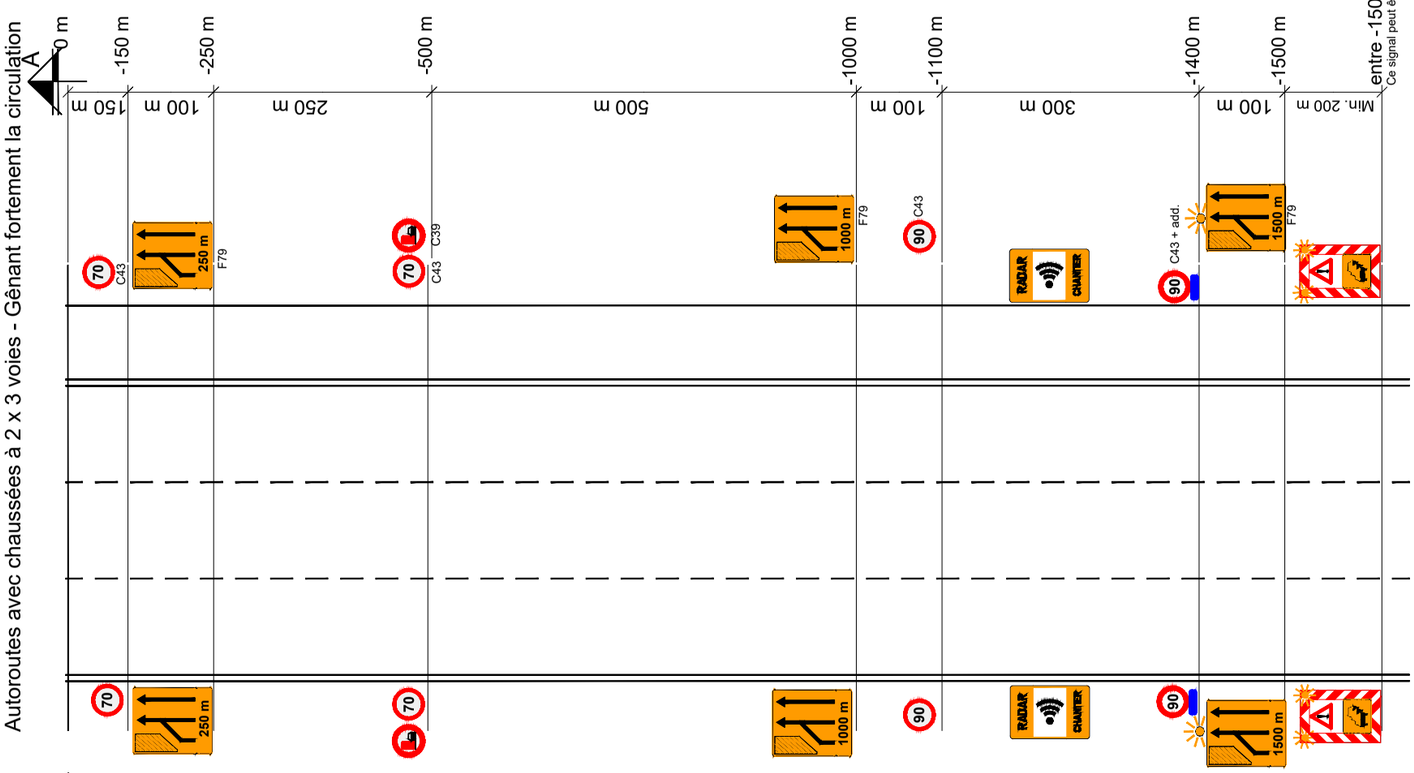
A3.1/g.2
AGW 16/12/2020
2/2